

AMENDEMENT DU GROUPE L'ÉCOLOGIE ENSEMBLE

POUR UNE ÉVALUATION DE L'IMPACT CLIMATIQUE

DE NOS POLITIQUES PUBLIQUES

Cadre réservé à l'administration :

Commission :

N° ou nom du
Programme ou du
rapport :

SESSION DES 15 ET 16 DECEMBRE 2022

AMENDEMENT AVEC IMPACT BUDGETAIRE :

-modification d'AE : ☐ / AP : ☐ / CP : ☐

AMENDEMENT SANS IMPACT BUDGETAIRE : ☒ X

**Territoires, efficacité et simplicité – Des ressources sobres pour
une action régionale efficace**

Exposé des motifs

Dans le rapport « Territoires, efficacité et simplicité : Des ressources sobres pour une action régionale efficace », le contexte de crise et d'inflation conduit notre collectivité à prévoir des mesures de sobriété dans la gestion des ressources ainsi qu'un Plan pluriannuel d'évaluation (PPE) des programmes européens, rendu obligatoire par les règlements de l'Union européenne.

Dans ce rapport, la volonté d'exemplarité de la région en termes de finances mais aussi de transition écologique est rappelée. L'année 2023 sera d'ailleurs l'année de l'écologie.

Pour justement atteindre cette ambition écologique affichée et améliorer notre empreinte carbone, comme le veulent les objectifs de l'Accord de Paris, il convient de mettre en place une évaluation de l'impact climatique de notre budget. C'est par une bonne connaissance des impacts climatiques de nos actions de politiques publiques et de nos dépenses, que nous pourrons juger véritablement de nos efforts et évaluer nos progrès.

Cette évaluation est proposée par des instances non gouvernementales comme l'I4CE (Institute For Climate Economics) qui élabore un cahier des charges et une méthode fiable et reconnue. Elle a d'ailleurs donné lieu à un webinaire porté par Régions de France, le 27 septembre dernier.

Cette évaluation indispensable et préalable à toute transition écologique, peut s'appliquer à l'autre ambition régionale pour l'égalité entre les femmes et les hommes et pour l'inclusion. Ainsi, évaluer les dépenses favorables ou non au climat, à l'égalité F/H et à l'inclusion serait une base commune et transparente pour construire nos politiques à l'avenir et répondre aux ambitions affirmées.

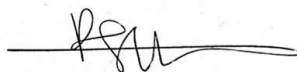
Délibéré :

Dans le titre III, ajouter un point « 4) Evaluer l'impact climatique de nos politiques publiques » comme suit :

« 4) Evaluer l'impact climatique de nos politiques publiques

Sur la base des travaux de l'I4CE (Institute 4 Climate Economics), la Région mettra en place, dès 2023, une évaluation de l'impact climatique de l'ensemble de ses politiques publiques. Ces évaluations régulières permettront une révision, si besoin, des politiques publiques pour mieux répondre aux ambitions écologiques.

Une évaluation pour l'égalité femme-homme et pour l'inclusion pourra être mise en place sur le même modèle. »



Pascale Hameau
Conseillère régionale